CONDITIONS:

[illegible] piastres par an—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PITTSBURGH, CINCINNATI, LOUISVILLE et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capitaine Morehead, ayant une partie de son fret, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
20 mars Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR PITTSBURG.

Le beau bateau à vapeur neuf, SENATOR, capitaine Green, est maintenant en chargement, et partira pour le port susdit. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
20 mars YORKE, MACALESTER & CO.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur de première classe CALEDONIA, capitaine Hall, ayant une partie de son chargement engagée, sera expédié pour les susdits ports. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
10 mars YORKE, MACALESTER & CO.

A FRETER.

Le beau brick MARGARET, capitaine Lord, peut porter environ 300 boucauts de sucre, s'adresser à WM. G. HEWES,
20 mars rue du Camp, No. 9.

POUR BORDEAUX.

Le navire français LISE & AIMEE, capitaine [illegible], partira pour le dit port, le 15 avril prochain, pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Place d'Armes, ou à
16 mars V. ROUMAGNE.

POUR ARRANSAS, (Texas.)

La belle goël. NATIVE, capitaine W. Auld, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le ferry, ou à J. W. COLLINS,
9 mars rue de la Levée.

POUR LE HAVRE ET BORDEAUX.

Le navire français MONTESQUIEU, doublé, cloué et chevillé en cuivre, capitaine A. L. Cobbett, ayant une partie de son fret engagée, partira à la fin de ce mois. Pour le reste du fret, pour l'un et l'autre port, ou passagers pour le Havre, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Jefferson, ou à V. ROUMAGE,
6 mars rue Royale No. 106.

On a besoin d'un bon navire pouvant porter 100 à 130 boucauts sucre. S'adresser à WM. G. HEWES,
24 fév rue du Camp, No. 9.

La goëlette fine voilière SOUTH-CAROLINA, capitaine Safford, du port de 101 tonneaux, et pouvant porter 800 barils; elle a été construite à Charleston en 1829 avec du bon chêne vert et de cèdre, et est au complet pour entreprendre des voyages aux Antilles. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. P. MORGAN & Co.
24 fév rue du Camp, no. 43

A VENDRE OU A FRETER.

La belle goëlette neuve BONITA, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en juin dernier, des meilleurs matériaux; elle tire peu d'eau et a une belle cale pour sa grandeur. S'adresser à
20 fév HARRISON, BROWN & CO.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, ARIEL, AJAX et BOURNE, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à
24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

AIGUILLES, CISEAUX, RASOIRS superfins, &c. &c.—Reçus par le Nimrod de Liverpool, et à vendre par les soussignés:

100,000 Aiguilles superfines en petites boîtes en marroquin, contenant 100 aiguilles chaque depuis No. 6 à 12, de la même qualité que celles qui dernièrement étaient tant recherchées par les Dames de cette ville. 2 douz. cartes Ciseaux fins, grandeurs assorties, 2 do. do. Canifs de divers modèles; Rasoirs de première qualité en boîtes de 7, 4 et 2—tout de la manufacture de Rogers & Sons;—Porte crayons superbes en or, d'un travail extrêmement soigné; 2 grosses Crayons à dessin, de Brookman & Langdon; Couleurs de Newman, en boîtes contenant 24 et 18 couleurs chaque; do avec couvertures à tirer à 18, 12 et 6 couleurs chaque; Papier à Dessein de toutes les grandeurs de 1ère qualité, 100 rames de papier à lettres d'une teinte bleue très foncée, ayant droit au drawback; de plus quelques douzaines paquets plumes royales, do. Perryan pens.
E. JOHNS & CO.
No. 113, Rue de Chartres et Encoignure des rues du Camp et de la Commune. 29 mars.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

DES voleurs se sont introduits dans une chambre le 19 de ce mois, entre 11 heures et minuit, et y ont enlevé une douzaine de fourchettes, goût français, faites par M. Redon; une douzaine de cuillers, faits par M. Harland & Blair; aussi, deux bagues en or, une montée en diamant, sur laquelle se trouvent ces mots: "To Laura, a token of respect from Henry," et l'autre marquée "Laura A." O. H. TROOP,
Graveur et Imprimeur en taille douce.

DEMANDE.—On a besoin d'un Imprimeur en taille douce, à qui l'on donnerait régulièrement de l'emploi. S'adresser à O. H. Troop, graveur et imprimeur, rue de Chartres, No. 22. 23 mars—2

PIANOS FORTE, GUITARES ET MUSIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir par le brick Comet, du Havre, et offrent à vendre 3 SUPERBES PIANOS carrés dont un en bois de Coubaril, les deux autres en bois d'Acajou avec sommiers prolongés, en fer fondu, et double tables d'harmonie à 6 octaves et demie, de la fabrique de Messrs. I. Pleyel & co., de Paris.

2 PIANOS en bois d'Acajou, sommiers en fer à 6 octaves, de la même fabrique.

Une caisse contenant des GUITARES françaises à mécanique patentée.

Un assortiment de musique nouvelle pour tout genre d'instrumens de musique. E. JOHNS & CO.,
23 mars rue de Chartres, No. 113.

☞ M. Johns comptant partir prochainement pour l'Europe, offre les articles ci-dessus mentionnés à des prix réduits, pour du comptant ou des billets à satisfaction.

AMANDES.—[illegible] sacs, [illegible], reçus par le navire [illegible], à vendre par
17 mars WM. G. HEWES, rue du Camp.

VINS vieux de Medoc, en barriques, dans le pays depuis un an, marque J.-H. Beyerman, quelques douzaines de Champagne [illegible] de très bonne qualité; aussi cheminées et paniers pour nègres, à vendre par
14 mars—3 J. M. PORTIER.

REMEDE DU DR. LEROY.—Le soussigné vient de recevoir [illegible] un assortiment de purgatif et vomi-purgatif du Docteur Leroy, garanti véritable et venant directement de la pharmacie "Leroy Cottin" à Paris. Les personnes qui tiennent à avoir le véritable remède de Leroy sont invitées à se procurer celui-ci. P. F. DUCONGE &
21 fév encoignure Conti et Chartres.

ON a besoin de 43 [illegible] de Melasse à prendre sur des habitations. S'adresser au No. [illegible], rue du Camp. 6 mars

[illegible] de première qualité, reçus par le [illegible], à vendre par TOURNE & BECKWITH,
17 fév nouvelle levée, no. 15.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

[illegible] communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs auront lieu comme suit:

Navire LOUISVILLE, capitaine Pratt.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	[illegible] octobre,
5 février,	20 décembre,
20 avril,	[illegible] mars,
5 juillet,	[illegible]
20 septembre,	[illegible] août.

Navire NASHVILLE, capitaine Rathbone.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	20 octobre,
20 février,	5 janvier,
5 mai,	20 mars,
20 juillet,	5 juin,
5 octobre,	20 août.

Navire NATCHEZ, capitaine Reed.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	[illegible]
5 mars,	[illegible]
20 mai,	[illegible]
5 août,	[illegible]
20 octobre,	[illegible]

Navire CREOLE, capitaine Page.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	20 novembre,
20 mars,	5 février,
5 juin,	20 avril,
20 août,	5 juillet,
5 novembre,	20 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	5 décembre,
5 avril,	20 février,
20 juin,	5 mai,
5 septembre,	20 juillet,
20 novembre,	5 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 300 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des [illegible] expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront [illegible] par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces [illegible] ne répondront qu'autant des passagers qu'il y a [illegible] 16 nov.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, dans leur magasin, encoignure des rues Chartres et St. Pierre.

Chataignes, Noix et Noisettes; [illegible] Olives farcies, Champignons, Pâtés de toutes espèces, Saucissons de Lyon et de Marseille; Truffes à l'huile, Lentilles, Moutarde de Maille et de Londres; 20 caisses Lemons frais; 300 boîtes Sardines, à l'huile et au beurre en boîtes et en demi-boîtes, de Nantes et de Lorient, Amandes [illegible], coque tendre; 100 paniers couverts; Absynthe, Eau verte [illegible], Kirschwasser, Maraskino de Zara, Ratafia de Grenoble, [illegible] Hollande, [illegible] liqueurs assorties; Fromage de Gruyère, de pâte grasse, de Goshen, de crême rouge 100 caisses et demi caisses Raisin en grappe; Vins en caisses, diverses qualités.

Ils ont aussi en magasin: Sucre, café, huile de baleine, chandelles de suif, saumon et tous les articles qui concernent la grosserie, qu'ils vendent en gros et en détail.
19 mars CLAPIER & RICOUD.

200 SACS café vert de la Havane, récemment reçus, à vendre par THAYER, HURD & CO.
12 mars rue des Magasins, No. 29.

WHISKEY.—24 barils vieux Whiskey de Monongahela, 26 demi-barils dito, en [illegible] qualité du bateau-à-vapeur Henry Clay, à vendre par TOURNE & BECKWITH.
17 mars Nouvelle Levée, No. 15.

M. ELISEE HOVEY est prié de se présenter chez M. P. Perret, rue Toulouse, No. [illegible]
17 mars

VITRES.—200 demi caisses de VITRES assorties, de 9 sur 10, et 10 sur 12, de Philadelphie, à vendre par YORKE, MACALESTER & CO.
17 mars

RECU et à vendre par les soussignés, un nouvel approvisionnement de plumes de Perryans, cire à cacheter Irlandaise, rouge et noire, do. do. Allemande, [illegible] E. JOHNS & CO.,
Rue de Chartres, No. 113, et encoignure des rues du Camp et de la Commune. 15 mars

LETTRES de Change sur New-York, Boston de la France et Londres, à vendre par
13 mars THEO. NICOLET & CO.

363 sacs CAFE fin vert, de la Havane, à vendre par HARRISON, BROWN & CO.
12 mars rue Royale, No. 117.

VOILES A VENDRE de [illegible] manufacture renommée de Crooks, la même qui est employée dans la marine des Etats-Unis, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
12 mars rue Royale, no. 117.

SUCRE—[illegible] boucauts qualité supérieure, sur une habitation, à une mille au dessous du Détour, côté droit du fleuve, à vendre par
[illegible] mars DUCROS & MORPHY.

A VENDRE—Cette belle propriété du faubourg Ste. Marie, connue sous le nom de Presse à Coton de [illegible], [illegible] rues Tchoupitoulas, [illegible] et des Magasins [illegible] les bâtimens [illegible], spécialement construits, et si l'acquéreur désirait faire des changemens dans leur distribution, [illegible] de ses bâtisses, une quantité prodigieuse de bois excellent, propre à faire de nouvelles constructions. La cour et toutes les [illegible] sont pavés avec des pavés ronds.

La situation de cette propriété au centre de la partie de la ville la plus florissante, mérite l'attention de ceux qui tiennent aux localités. Sa proximité du Fleuve où tous les bateaux à vapeur viennent amarrer, lui donne une position d'autant plus avantageuse, qu'au fur et à mesure que le commerce augmente les positions deviennent plus rares. La proximité à laquelle elle se trouve du fleuve, et le bon état dans lequel elle se trouve [illegible] lui offrent un avantage [illegible] que d'autres presses ne peuvent offrir, vu la difficulté [illegible] dans les autres rues, circonstance qui, due aux obstacles insurmontables qu'éprouve [illegible] les autorités municipales, fait que cette propriété est plus convenable qu'aucune autre pour la réception ou l'expédition de la quantité immense de denrées qui abondent ici.

Ainsi on ne craint pas suivre le même genre d'affaires, on pourrait en y entreprenant quelqu'autre chose, contribuer à l'accroissement de cette partie de la ville déjà embellie par les bâtisses superbes qu'y élève la Compagnie du Canal, et qui se trouvent dans son voisinage immédiat.

Cette propriété sera vendue suivant le plan fait par L. Bringier, qui sera exhibé à la Bourse, lundi 2 d'Avril, si elle n'est pas vendue à l'amiable.

Pour plus amples informations relativement aux conditions, et à la livraison, s'adresser sur les lieux ou à leur magasin [illegible], rue St. Louis. 15 mars—16.

WM. FADEUILHE & CO., Marchands tapissiers, rue de la Douane, N°. 45, ayant acheté le fond de M. West, tapissier, l'ont augmenté d'un large et riche assortiment de papiers et bordures pour appartements, ainsi que franges et galons en soie, ornements dorés, pour confectionnement de rideaux et draperies de salon, récemment importés de Paris.

Le sieur Wm. Fadeuilhe, par son expérience des grands travaux qu'il a exécutés à Paris, et depuis quelques années, à Washington, capitale des Etats-Unis, sollicite l'encouragement des dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des environs qui auraient besoin de faire faire des rideaux et draperies, tapis, sofas, chaises, berceuses, ainsi que tout ce qui appartient à la partie de tapissier; les personnes de la campagne qui auraient besoin de matelas en crin, sommier, ainsi que lits de plume et tout ce qui appartient à la partie de tapissier en général, sont priées de venir à notre établissement, où nous sommes déterminés de vendre à un prix modéré. Référence: MM. Albin Michel, vice-consul de France; Dominique Bouligny; Carleton, [illegible]; Montgomery; Jaudon, caissier de la banque des Etats-Unis. 15 mars—1m.

SIROP [illegible] de première qualité, en débarquement du navire Creole, de New-York, à vendre par [5 mars] FOSTER & HUTTON.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

6me. classe de 1832.
Le tirage aura lieu le Samedi 7 Avril.

GROS LOT
10000 PIASTRES.

1 LOT DE	$ 3,000		$ 3,000
1 " "	1,500		1,500
1 " "	1,000		1,000
[illegible]			

PRIX DES BILLETS.
Billet Entier........ $ 4
Demi Billet.......... 2
Quart de Billet...... 1

Chaque paquet ne pourra coûter moins de SEIZE PIASTRES; les demis et quarts en proportion.
20 mars [illegible] FAULT, Directeur.

100 DOUZAINES Balais de paille de maïs, pour clore un compte, à vendre par
23 mars STETSON & AVERY.

HUILE DE BALEINE.—30 futailles Huile et 100 caisses Blanc de Baleine, de qualité supérieure, en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par
23 mars STETSON & AVERY.

A VENDRE—En débarquement du brick les Trois Soeurs, 4 caisses SANGSUES choisies, de première qualité, à vendre à la pharmacie du soussigné, au coin des rues Royale et St.-Pierre.
23 mars FORESTIER.

LES soussignés offrent à vendre les Marchandises ci-dessous, savoir: 100 balles Toile de Russie écrue, et 25 do. blanche, ayant droit au drawback; 84 do. du pays, 4-4, et 100 do. 3-4; 10 do. blanche, à drap, de 40 pouces de large; quelques balles de batiste rayée.

VINS—200 quarts et 100 bls. Malaga sec; 60 quarts vieux Madère de San Lucar et de Sicile; 60 caisses Savon de Castille; 70 barils Amandes; 100 demi-caisses Chocolat; 400 sacs Salpêtre; 120 caisses Blanc de Baleine.
23 mars LINCOLN & GREEN.

CORDES D'EMBALLAGE, &c.—1000 rouleaux Cordes d'emballage du Kentucky. 100 balles Fil à voile, Pêches sèches en barils, Papier de paille pour emballage, à vendre par YORKE, MACALESTER & CO.
23 mars rue du Camp, No. 65.

WM. G. HEWES, rue du Camp No. 9, a à vendre, 240 pièces Toile à voiles de Russie; 300 do. Toile à drap de Russie, 100 do. Nankin; 300 barils Vin de Malaga; 100 do. Eau-de-vie d'Espagne, ayant droit au debenture; 70 pièces Dundee, 10 bales Toile à draps de 5-4, 10 do. Toile à voile, 20 ballots [illegible] 35 caisses Cire blanche, 5 caisses [illegible], 25 do. Harlem, 15 do. Bonnets différentes grandeurs; 4 malles Mouchoirs de Madras, 90 caisses Blanc de Baleine, 8 do. Gingembre, 150 do. Raisins, 20 sacs Amandes, 100 do. beau Café, 25 barilles Tabac manufacturé, 25 do. Salpêtre raffiné, [illegible] 2 pipes Genièvre [illegible] Hollande, 10 barils Alcohol; 40 do. Huile à tanneur; 70 tierçons Riz, 100 Bottes de grillages, 2 grands Drays, 5 quarts de barrique Vin de Madère. 17 mars

GILETS D'HERBES DE CANTON.—W. C. Norris & Co., rue de Chartres, No. 30, a récemment reçu [illegible] caisses gilets d'herbes blanchis de Canton. 16 mars

WM. GILBERT WAME est en cette ville, il est prié de passer au magasin No. 32, rue Toulouse, où on a quelque chose à lui communiquer. 16 mars

[illegible] Baltimore, [illegible] à vendre par
14 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

COUVERTURES françaises—400 balles à vendre par
14 mars J. MAGER.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages, les articles suivants ayant droit au drawback et convenables pour les marchands forains: Rubans étroit, en couleur; Robes [illegible] brodées; Saisnett; Chals [illegible] et français, riches Etoffes [illegible]
12 mars JOSEPH SPRINGER, rue de Chartres, No. 37.

MAGASIN A BON MARCHE.

LE soussigné offre à vendre aux dames de la ville, et aux habitants, un bel assortiment de mousseline imprimée; do. blanche pour blouse; do. en 1re. vente pour moustiquaire; do. à raies en couleurs; tarlatanne brochée et mouchetée en différentes couleurs, &c. &c. pour les Messieurs un joli assortiment d'étoffes nouvelles pour le printemps, pour pantalons et pour gilets, &c. &c. A. GILLY.
15 mars rue Conti, N°. 30.

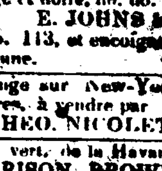

Mme. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer son changement de domicile, son magasin est maintenant N°. 190, toujours rue Royale, entre Orléans et St. Pierre. Elle a une grande variété de chapeaux de paille et d'autres objets de nouveauté, et elle attend par les prochains arrivages de France un grand assortiment d'articles du dernier goût.

Elle mettra tous ses soins à mériter la continuation de la confiance qu'on lui a déjà accordée. 14 mars

Magasin d'articles nouveaux de Paris, rue de Chartres No. 99.

ALEX. PAYA, arrivant de France, offre à vendre un joli assortiment de bijouterie en or et [illegible], parfumerie fine, quincaillerie do., parapluies, ombrelles, porte-feuilles, nécessaires de femmes, brosses, ciseaux, corbeilles à ouvrages en bois de Spa, papier français, gravures et lithographies en tous genres, librairie, sujets d'histoire, romans, tableaux modernes et une infinité d'objet de fantaisie. 1 mars

RECU de France par le Salem, venant du Havre, et à vendre par L. CHOISNE, parfumeur, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, un grand assortiment de parfumerie, 1re. qualité, consistant en: 250 douzes. crême de perse, pots bleus et verts; 100 douzes. régénérateur de cheveux; 400 douzes. pommade très fine, assortie de dix odeurs différentes; 175 douz. flacons nouveaux huile antique pour les cheveux, et odeurs pour le mouchoir; eau de vie de Lavande double et ambrée; de très jolies parfumeries de tout genre, dans des vases et flacons nouveaux; des crêmes de savon d'amande et autres, en boîtes cristal, et porcelaine; crême de concombre et de limaçon, très fraîche.

Nota. Tous ces articles, qui sont de 1re. qualité, seront vendus à des prix très modérés.

Les crêmes de perse et les pommades, sont en [illegible] verts en [illegible] et avec de très jolies étiquettes. 24 fév.

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises larges et étroites, ayant droit au drawback; vin rouge de Médoc en barriques, de l'année 1829; idem en caisses de 12 bouteilles, de Las Cases, Laville, et St. Julien (Médoc) de 1827; Bordeaux pour [illegible], en sac d'un millier et cinq cents; Vin rouge en caisses de 12 bouteilles, Gruau-Larose; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; Vin blanc en tierçons; Chaudières à sucre assorties, et Gueules de fourneaux; un Moulin complet pour scierie.
8 mars B. LABATUT.

VIN DE MADERE, 1 pipe, 12 demies, 9 quarts et 10 huitièmes de pipe, vieux Madère, L. P., de qualité supérieure, reçu par le navire Triton, de Madère, à vendre par J. W. ZACHARIE & CO.
8 mars rue Bienville, No. 80.

SUPERBES BAROUCHES.—Les soussignés ont reçu par le navire Tilma, une élégante Barouche pour quatre chevaux, considérée comme la plus belle qui ait été importée à la Louisiane. Les amateurs sont invités à venir l'examiner.
Aussi un assortiment de VOITURES.
8 mars M. WALTON, rue de la Douane.

CUIRS—900 cuirs de boeufs propres aux marchés, à vendre par
8 mars STETSON & AVERY, rue du Camp.

5 BOUCAUTS Teinture de Madder, à vendre par YORKE, MACALESTER & CO.
8 mars

CAFE—150 sacs beau Café de la Havane, en débarquement de la goëlette Félicie, à vendre par
6 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

JUST received and for sale by the subscribers, a new supply of Perryan Pens and [illegible] and black Irish Sealing Wax; do. do. German do., of the first quality.
E. JOHNS & CO.
march 13 113 Chartres st. & cor Camp & Com. st.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.* Mardi, 24 avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu James M'Karaher, une Négresse nommée Diana, âgée d'environ 55 ans, borgne.
Conditions: comptant. Par ordre de la cour.
23 mars MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 17 avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu William Blunt, savoir: Betsy, négresse âgée d'environ 22 ans, blanchisseuse et repasseuse; Ketty, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique; Sam, mulâtre âgé d'environ 30 ans, barbier et domestique; Daniel, nègre âgé d'environ 35 ans, journalier; Clairette, négresse âgée d'environ 24 ans propre à toute espèce de travaux. Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des curateurs avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE,
[illegible] mars Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pedesclaux not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 20 avril 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Chelanie Fleurian, décédée épouse de Mr. L. R. Charbonnet; Un lot de terre, situé au faubourg Delor, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Gaiennié, et ayant 30 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière. Un autre lot de terre, attenant au précédant sur la rue Tchoupitoulas, et ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; Un autre lot de terre, attenant aux deux précédents sur la ligne du fond, et ayant 40 pieds de face à la rue Gaiennié sur 180 pieds de profondeur; le tout mesure française.

Conditions: un quart comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, Register.

N.B. Les actes de vente seront passés par Félix de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 20 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 24 Avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Marie Desforges veuve de feu Guillaume Bénité, les esclaves et propriétés ci-après, savoir: Tom, nègre Africain âgé d'environ 60 ans, adonné à la boisson; Jacques, âgé d'environ 45 ans, bon charretier depuis longtems dans le pays; Gabriel, nègre créole âgé d'environ 45 ans, charretier et confiseur; Prosper, nègre créole âgé d'environ 24 ans, bon charretier, cuisinier et domestique de maison; Asparie, négresse Africaine, depuis son enfance dans le pays, bonne cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison, âgée d'environ 38 ans; Louy, négresse Américaine âgée de 27 ans, blanchisseuse, bonne domestique de maison, un peu cuisinière, avec ses deux enfants nommés Moses, âgé d'environ 6 ans et George, âgé d'environ 2 ans; Louise, négresse âgée d'environ 20 ans, cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison.

PROPRIETES FONCIERES.

Un LOT de terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues St. Louis et Bourgogne, ayant 26 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 97 pieds de profondeur et face à la rue St. Louis (le tout mesure française) avec tous les édifices qui sont dessus, le dit lot de terre est borné du côté de la rue Bourgogne par la propriété de Dr. Heiman, et du côté de la rue St. Louis par celle de A. [illegible].

Conditions: les esclaves à comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, et le lot de terre à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Octave de Armas, Not. Pub., aux frais des acquéreurs. 21 mars.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 6 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jonathan S. Smith,

DEUX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, et désignés par les Nos. 13 et 36 sur le plan annexé à un acte, en l'étude de G. R. Stringer, notaire, sous la date du 18 Février 1831; le lot N°. 13 ayant 41 pieds 2 pouces sur la rue Jersey, et 40 pieds 11 pouces sur la ligne du fond, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Josephine: et le lot No. 36 ayant 41 pieds 2 pouces sur la rue Jersey, 41 pieds sur la ligne du fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste. André.

La moitié indivise d'un lot de terre, situé Paroisse Jefferson, dans le faubourg Lafayette, à l'encoignure des rues Jackson et Brainard, désigné par le N°. 6 sur un plan en l'étude de Carlile Pollock, et ayant (mesure française) 177 pieds de face à la rue Jackson, sur 300 de profondeur et face à la rue Brainard, avec les améliorations qui sont dessus.

DEUX LOTS DE TERRE, situés sur le chemin du Bayou, et désignés par les Nos. 14 et 15 sur un plan dressé par E. Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Theodore Seghers: le lot N°. 15, faisant encoignure et ayant 40 pieds de face au chemin du Bayou, sur 160 pieds de profondeur et face au chemin de Milne; et le lot N°. 14 ayant 40 pieds de face au chemin de Milne, sur 80 pieds de profondeur. Ces deux lots n'appartiennent que pour une moitié indivise à la succession, mais le propriétaire de l'autre moitié consent à la vente.

Conditions: Les deux premiers lots au faubourg Lafayette, payables comme suit: $160 comptant, l'acquéreur se chargeant du paiement de deux billets de $153 75 chaque, et payables l'un le 18 février 1833, et l'autre le 12 février 1834, et la balance du prix d'adjudication à 12 mois de crédit: la moitié indivise du lot à l'encoignure des rues Jackson et Brainard, payable $1200 comptant, et la balance à 12 mois; et les 2 lots sur le chemin du Bayou, à un crédit de 12 mois, l'acheteur se chargeant du paiement de 3 billets, garantis par hypothèque sur les dits terrains, et payable le 15 novembre de chacune des années 1832, 1833 et 1834, chacun de $242; le tout en billets endossés à satisfaction, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs. 6mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 5 Avril 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Felipe Boulchel alias Philippe Boulé, la propriété suivante, savoir:

Un lot de Terre situé dans le faubourg Marigny, rue d'Amour, désigné par le N°. 276 ayant environ 50 pieds de face sur environ 120 pieds de profondeur.

Conditions: Un tiers comptant, un tiers à un an, et un tiers à 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant L. Feraud, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 5 mars.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi 5 avril, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Jean-Louis Henry Ramel, les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de TERRE situé au faubourg Ste. Marie, ayant 60 pieds de face à la rue Perdido, sur cent pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

La jouissance jusqu'au 4 d'Avril 1848 d'un Ilet No. 60, compris entre les rues de la Promenade, Bassin, St. Pierre et Villeré, avec les édifices qui sont dessus, le dit Ilet sujet à une rente annuelle de $49 en faveur de la Corporation de la ville de la Nlle-Orléans. Les édifices qui sont construits ou qui seraient construits sur le dit Ilet appartiendront à la Corporation après le 4 d'avril 1848.

Conditions: Un quart comptant et le reste payable à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Reg.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, not. pub. 5 mars.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu [illegible], ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire du dit défunt ne serait point homologué, et le curateur déchargé de ses fonctions.
Par ordre de la cour.
27 mars MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Theophile [illegible] a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Henry Hagan, [illegible] avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
22 mars MARTIN BLACHE, régister.

VENTES A [illegible]

PAR ISAAC L. M'COY.

LE JEUDI, 5 avril prochain, à midi, à la Bourse, il sera vendu [s'il n'en est pas disposé à l'amiable avant ce jour,]

Le beau MOULIN A SCIE, à vapeur, appartenant à M. William J. Hepp, situé au faubourg Saulet, avec toutes ses dépendances, tel qu'il est maintenant. La machine a été faite par M. J. Seeds, il y a environ 2 ans, et elle travaille aussi bien qu'aucune de celles employées dans cet état; le cylindre a 14 pouces de diamètre et un jeu de 4 pieds. L'acheteur doit s'obliger à enlever tous les édifices et matériaux du terrain où ils se trouvent maintenant, d'ici au 1er. mai prochain.

Aussi, en même temps et au même lieu, des ESCLAVES, acclimatés, tous jeunes et en bonne santé, habitués au travail du moulin à scie. Ils seront vendus avec ou sans le moulin, à l'amiable.

Pour les conditions et renseignemens, s'adresser à Thomas Toby, rue Bienville; Wm. J. Hepp, sur les lieux, ou à l'encanteur ci dessus. 14 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 14 avril prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, les propriétés suivantes dépendantes des biens de communauté entre feue Marie B. Williams, femme de J. Vance, et le dit James Vance, savoir: Deux ESCLAVES de prix, acclimatés; Hannah, âgée de 24 ans, et Judith, de 26 ans. La première est bonne cuisinière, et la seconde est bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison; ils sont bons sujets et garantis.

Aussi au même lieu et à la même heure, tout un ILET DE TERRAINS, No. 13, borné par les rues Jackson, Jersey, des Lauriers et Philippe, au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, ayant 290 pieds de face à la première rue, 300 à la seconde, 300 à la troisième et environ 290 à la dernière, mesure française.

Aussi un autre TERRAIN, No. 63, dans le même faubourg, mesurant 60 pieds de face sur la rue Rousseau, entre les rues Cours-Panis et Philippe, sur 150 pieds de profondeur, mesure française.

Aussi un autre TERRAIN, No. 7, dans l'ilet No. 16, situé dans les Communes entre cette ville et le faubourg Ste. Marie, encoignure Jackson et Villeré, ayant 60 pieds à la dernière, sur 120 de profondeur.

Aussi, un autre TERRAIN, No. 8, même Ilet et position, ayant 60 pieds de face à la rue Villeré, sur 120 de profondeur. Aussi; 12 actions des "Merchants Insurance Stock; un cheval et un dray.

Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire. 8 mars

GUILLAUME a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans ainsi que les étrangers, qu'il commencer de dimanche prochain, 11 mars, il sera lui-même à sa maison du lac, et qu'il donnera à déjeuner et à dîner, en attendant l'ouverture générale qui est très-prochaine, laquelle sera annoncée dans tous les journaux; il espère que l'indulgence du public, qui a pu s'effacer un instant, dans l'attente d'un mieux qui n'a jamais été [ne pouvant faire différemment, la maison n'étant pas finie,] le dédommagera des peines et fatigues qu'il se donnera pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur patronage.

Il prie les personnes auxquelles il avait annoncé que sa maison serait ouverte le premier mars, de l'excuser, vu que ce n'est pas sa faute si elle n'est pas finie; il croyait d'après la parole qu'on lui en avait donnée pouvoir de même donner la sienne avec certitude, mais il s'est trompé, néanmoins il fera avec plaisir tout ce qu'il pourra pour que l'on trouve chez lui l'utile et l'agréable.
7 mars—10 GUILLAUME.

CHAPEAUX BLANCS, SOULIERS, &c.—Rue de la Levée, No. 89. MALCOM M'CALLUM a reçu par le navire Creole, capitaine Warsaw, un joli assortiment de CHAPEAUX blancs de différentes formes et qualités; aussi, de jolis ESCARPINS, SOULIERS ET BRODEQUINS. 8 mars

SUCRE EN PAIN.—100 barils sucre raffiné de qualité supérieure, à vendre par
5 mars YORKE, MAGALESTER & CO.

ART CURIEUX

De filer le verre en fusion et de Souffler toute espèce de Figures et d'Ornemens.
RUE DE CHARTRES, N°. 115.
Au dessus du magasin de bijouterie de Mr. [illegible].
MR. FINN

ANNONCE respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instantanément des figures ou des animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure.—Les diverses productions de l'artiste sont à vendre; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée.—Cinquante cents, enfans moitié prix. Les billets pour les entrées par abonnement ne peuvent se transférer.

Le salon est ouvert de 10 heures du matin à 2 de l'après midi et de 3 à 9 du soir. 19 janvier.

Beautés de la mécanique
NOMMEE
CHAMBRE D'INDUSTRIE.

LE public est respectueusement informé que l'exhibition qui est établie, depuis quelques semaines, vis-à-vis la Bourse, rue de Chartres, est transportée rue de la Levée, No. 113, entre le marché aux légumes et la halle aux boucheries, où elle restera en opération encore pendant quelques jours, avant son départ pour le Mexique. Ce spécimen vraiment étonnant du génie de l'homme, consiste en trois manufactures complètes, savoir: une pour le coton, une autre pour le drap et pour la troisième pour faire des cardes pour le coton et la laine—le tout est mis *en mouvement* par la force de trois chiens. Le propriétaire désire que tout le monde puisse jouir de la vue de cette belle invention; et dans ce but, il a réduit le prix d'entrée à la somme de CINQUANTE CENTS.

Les personnes de couleur libres seront admises les lundis et jeudis.

L'exhibition commence tous les jours à 8 heures du matin et dure jusqu'à 10 du soir.
27 janvier—2m.

D'Importation récente à vendre par
P. ROMAIN,
Rue de Chartres Nos. 97 & 182.

UN grand assortiment de parfumeries de premier choix, consistant en crême d'amande amère, savon compétique d'amande amère, savon à la rose, à la violette, au musc, pommade, crême de Perse, crême de limaçon, opiat, eau de Cologne véritable, eau de Lavande à la rose, ambrée &c.

Aussi—Bretelles en gomme élastique, do. en soie, en coton &c., cols pour hommes de toutes sortes, Bustes et perruques pour exercer les coiffeuses, ainsi que peignes de toutes les qualités; canifs, miroirs, ciseaux fins &c. 15 fév.

EXCELLENT vin de Bordeaux, du cru de Montferrand (Médoc,) des années 1827 et 1829, reçu par le brick Authentic, à vendre par
14 mars—4.1m J. B. LAPORTE.

$30 DE RECOMPENSE.

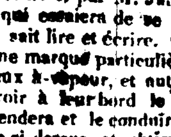

Parti marron de l'habitation de Samuel M'Cutcheon, près de l'Eglise-Rouge, dans la nuit du 5 du courant, un nègre nommé LINN, LENARD ou LONDON, charpentier, âgé de 30 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, de grosseur moyenne, teint clair, cheveux touffus; il a été amené de la Caroline du Nord l'année dernière, par M. James B. Diggs; c'est un fin matois, qui essaiera de se faire passer pour libre, parce qu'il sait lire et écrire. On ne se rappelle pas qu'il ait aucune marque particulière. Les capitaines de navires, bateaux à vapeur, et autres, sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord le dit esclave. Quiconque l'appréhendera et le conduira à la geole recevra la récompense ci-dessus, et obtiendra en outre une compensation raisonnable pour les frais qu'aurait nécessités son arrestation. S'adresser à MM. W. et J. Montgomery, à la N. Orléans. 1 mars—3m.1ps.

AVIS.—Le soussigné, étant sur le point de partir pour France, donne avis au public, que pendant son absence, son neveu, M. A. DELPIT sera chargé de la gestion de ses affaires.
7 mars—15 J. DELPIT.

25 casks refined Whale oil, for sale by
f10 THAYER, HURD & Co. 29 Magazine

EN débarquement de la Lise & Aimée, venant de Bordeaux.

10 balles couvertures 3 points; 12 barriques vin rouge, vieux, St. Estèphe; 24 tierçons vinaigre blanc qualité supérieure; 23 caisses grand vin, chateau Laffitte; 46 do. grand vin, chateau Leurille; 6 tierçons vin blanc, Haut Barsac, à vendre par
24 fév. T. NICOLET & CO.

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par
9 fév LINCOLN & GREEN.

VENTES PAR LE MARSHAL.

[illegible] vs. J. A. Romer.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 7 avril, à 4 heures, au Principal, un Armoire, trois Tables, 12 Chaises, une Glace, &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
27 mars L. DAUNOY, marshal.

C. Adams vs. Wm. Carper.

EN vertu d'un writ fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 9 avril prochain, à 4 heures, encoignure St. Joseph et Nouvelle-Levée, une Roue de Tourneur, un fer fondu, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
27 mars Marshal.

Madame R. [illegible] vs. M. [illegible].

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 6 avril, à 4 heures p. m., au Principal, un bureau, des chaises, une table, une glace; des fers à repasser, etc., saisis dans l'affaire ci dessus. L. DAUNOY,
26 mars marshal.

G. Handly vs. Alloway.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 10 avril, à 4 heures au Principal, une quantité de meubles tels que matelas, bois-de-lits, batterie de cuisine, &c. &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
26 mars marshal.

J. Adams contre Snowdon & others.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi, 2 [illegible] Principal, une montre en argent [illegible] ci-dessus.
23 mars L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, les Aldermen &c. vs. Jacques [illegible]
J. A. [illegible] vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mercredi, 4 avril prochain, à midi, à la Bourse, une Négresse nommée Mary, âgée d'environ 22 ans, saisie dans les affaires ci-dessus.
22 mars L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Attendu que G. Boudousquié m'a demandé la cancellation des deux hypothèques suivantes, savoir: l'une de six mille piastres, souscrite par A. Luminais, comme shériff, conjointement avec Gedeon Boudousquié sa caution, le 16 juillet 1829, sur une habitation située dans la paroisse St. Jean Baptiste, de 4 arpents de face et de 40 de profondeur, bornée en haut par celle de M. Norbert Boudousquié, et en bas par celle de Mr. F. D. Ferrelle: et l'autre de six mille piastres, souscrite par A. Luminais, comme Shériff pour la paroisse St.-Charles, le 16 juillet 1829, conjointement avec G. Boudousquié sa caution, sur l'habitation susdite;

Avis est par présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, [illegible] jours après la dernière publication du présent avis les raisons pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas cancellées, rayées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la N. Orléans, le 28 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-sixième.
A. B. ROMAN.
Par le gouverneur, THO. F. M'CALEB, Secrétaire d'Etat.
1 mars—30

AVIS.—Attendu que Edmond Fortier m'a demandé la cancellation d'une hypothèque spéciale de cinq mille piastres donnée par lui le 28 avril 1829, étant une des cautions de J. M. [illegible], comme juge de paroisse de la paroisse St.-Charles; et aussi de l'effet de toutes les hypothèques qui en résultent, souscrit par J. Marie Morel [illegible], le 25 février 1829, conjointement avec Ed. Fortier et Etienne Reyne fils, ses cautions, pour la somme de cinq mille piastres, comme juge de paroisse de la paroisse susdite:

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit au bureau du secrétaire d'état, quatre-vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque spéciale et les dits effets ne seraient pas cancellés, rayés et annulés, ainsi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous mon main et le sceau de l'état, à la N.-Orléans, le 25 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-sixième.
A. B. ROMAN.
Par le gouverneur, THO. F. M'CALEB, Secrétaire d'Etat.
28 fév—30

HOTEL DE LA MARINE ET DES COLONIES, ET BAINS PUBLICS,
Sur la Levée, entre les deux marchés.

MR. Ed. LHOTE, successeur du sieur Guillaume, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire faire toutes les réparations nécessaires au dit Hôtel, tant dans tout l'intérieur de l'Etablissement, que dans les Bains, qui seront fournis à l'eau du fleuve, et non à l'eau de puits. Il croit ne rien avoir négligé pour mériter la confiance que daigneront lui accorder messieurs les Habitants de la Louisiane et les voyageurs. On trouvera dans l'Hôtel des chambres pour des personnes seules et pour des familles [illegible], de même, prendre pension à un prix modéré.

Il y aura une TABLE D'HOTE tous les jours, à neuf heures, pour le déjeûner, et à trois heures, pour le dîner, à partir du 1er mars. Cette même Table sera servie par des domestiques parlant Français, Anglais, Allemand et Espagnol. Il entreprendra des repas de corps, banquets et noces, et offre à louer la salle pour bals ou concerts.

Les BAINS seront tous les jours à la disposition du public, depuis cinq heures du matin, en été, et sept heures en hiver, jusqu'à minuit. On trouvera également aux Bains des consommés, du café au lait et à l'eau, du chocolat, et de toutes sortes de liqueurs. On pourra prendre un abonnement pour [illegible] à 2 piastres. 20 fév—1m.

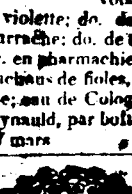

Le soussigné vient de recevoir par le brick Authentic, et le navire Lise & Elize, de Bordeaux, les articles suivants, qu'il vendra à des prix modérés: savoir,

Sangsues choisies, à $60 et 75 [illegible]; seringues à soi-même et seringues d'enfans; bassins garnis en étain; têtes de pavots choisis; fleurs de coquelicot; do. de violette; do. de guimauve; do. de mauve; do. de bourrache; do. de tilleul; pois d'Iris, [illegible], &c. &c. en pharmachie, d'importation antérieure, 50 sacs bouchons de fioles, superfine gomme arabique de Turquie; eau de Cologne, 1re. qualité; pâte pectorale, de Reynauld, par boîtes et par douzaines, &c. &c.
7 mars FORESTIER, pharmacien.

AVIS
Aux amateurs de Harpe.

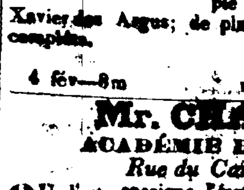

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou [illegible] et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets.
LEPAGE,
Professeur de Musique,
4 fév—3m rue Ste. Anne, N°. 16.

Mr. CHAPMAN.
ACADEMIE D'ECRITURE,
Rue du Canal, No. 45,

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement est [illegible] utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames et aux messieurs de tout âge*—c'est d'après la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures des leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 8 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. [illegible], Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jordan, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Mouton, général Wm. L. Robeson, et [illegible] T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures, soit simples, soit enjolivées. 27 fév